

« Prévention de la radicalisation : Ce qu'il faut retenir »

01/12/2015

Sur son site internet, le Conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) a mis en ligne une série de documents tendant à accompagner les praticiens confrontés à des patients ou des interlocuteurs manifestant des comportements relevant de la « radicalisation ». Cette publication s'inscrit dans le prolongement de journées de formation sur la prévention de la radicalisation organisées par le ministère de l'intérieur depuis juin 2014. Afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre, le Cnom a rendu accessible plusieurs documents qui en sont issus : une note résumant les principaux enseignements des journées de formation pour les médecins en exercice, un kit de formation réalisé par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance ainsi qu'une présentation plus spécifique du dispositif relatif à la protection de l'enfance, qui peut concerner les enfants en danger ou en risque de l'être.

Consulter ici le document de l'Ordre national des médecins - « Prévention de la radicalisation : Ce qu'il faut retenir »